

Paris, le 20 mai 2021

## **Un partenariat Cnav – Pôle emploi – Unédic pour faciliter le passage à la retraite des demandeurs d'emploi**

**La Cnav, tête de réseau de l'Assurance retraite, Pôle emploi et l'Unédic mettent en place un nouveau partenariat qui vise à faciliter et sécuriser le passage à la retraite des demandeurs d'emploi, et à promouvoir de nouvelles collaborations nationales et régionales. Chaque caisse régionale de l'Assurance retraite et chaque agence de Pôle emploi proposeront ainsi des rendez-vous personnalisés aux demandeurs d'emploi en situation de fragilité sociale ou financière lors de leur départ à la retraite.**

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat qui vient d'être signée, la Cnav, Pôle emploi et l'Unédic affichent leur volonté commune de faciliter le passage à la retraite des demandeurs d'emploi. Ils s'engagent à simplifier les démarches administratives et à améliorer la qualité du service rendu. Pôle emploi et l'Assurance retraite mettront notamment en place des actions d'informations ciblées pour les demandeurs d'emploi et proposeront des rendez-vous pour ceux en situation de fragilité sociale ou financière.

La convention précise également les échanges mis en place entre Pôle emploi et les caisses de l'Assurance retraite dans le cadre de l'octroi d'une retraite à taux plein d'un demandeur d'emploi, dont le bénéfice implique l'arrêt du versement des allocations chômage. Ces échanges d'informations sont nécessaires afin de :

- signaler aux caisses régionales les demandeurs d'emploi âgés de 59 ans et six mois pour régulariser leur carrière et déterminer la date d'obtention du taux plein ;
- faciliter le passage à la retraite des personnes indemnisées au titre de l'assurance chômage ou de la solidarité ;
- informer les demandeurs d'emploi sur l'offre de services proposée par la Cnav en matière d'action sociale ;

Depuis janvier 2021, le réseau de l'Assurance retraite transmet de manière dématérialisée à Pôle emploi les éléments de la notification de retraite (point de départ, décision d'attribution) dès le premier versement de la retraite, afin d'éviter le versement d'allocations de chômage non dues.

La convention prévoit aussi que les caisses régionales de l'Assurance retraite et les directions régionales de Pôle emploi s'engagent à établir un plan d'action visant à développer l'offre de services en région (réunions d'échanges, supports spécifiques, désignation de référents, partenariat spécifique pour les dossiers urgents...).

La gouvernance et le pilotage tripartites s'appuient sur deux instances nouvellement créées : un comité national de coordination métier d'accompagnement vers la retraite et un comité national de pilotage stratégique, permettant le partage d'expertises.

Les trois signataires de l'accord ont rappelé l'importance de cette nouvelle convention :

- *« Aujourd'hui, le passage à la retraite des demandeurs d'emploi est trop souvent vécu comme une bascule administrative complexe et angoissante. Ce partenariat opérationnel, au plus près du terrain, nous permettra de créer une continuité d'attention entre nos services publics. Nous*

*souhaitons partager expertises et données, mettre en synergie les équipes, pour déployer demain un accompagnement coordonné et éviter les ruptures de parcours », a souligné Renaud Villard, Directeur général de la Cnav.*

- *« Pour les seniors en recherche d'emploi, il est important de les rassurer sur leurs droits à la retraite, notamment dans cette période de crise qui les impacte aussi fortement. Cette convention est une vraie avancée, car elle va nous permettre, avec la collaboration de la Cnav, de leur apporter des informations très concrètes », a indiqué Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.*
- *« Cette convention tripartite va nous permettre de simplifier le passage à la retraite pour les demandeurs d'emploi en optimisant les collaborations et en mettant en commun nos expertises », précise Christophe Valentie, Directeur général de l'Unédic.*

#### **À propos de l'Assurance retraite :**

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !

#### **À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

#### **À propos de l'Unédic :**

Gestionnaire du régime d'assurance chômage, l'Unédic est un stabilisateur économique et social auprès de millions de Français et d'entreprises. Selon un modèle contributif et solidaire, elle limite la pauvreté des personnes privées d'emploi qui perçoivent un revenu de remplacement, maintient le pouvoir d'achat des ménages et soutient la consommation. En investissant dans l'économie, l'Unédic permet ainsi en temps de crise d'en atténuer les impacts, en 2008 comme depuis 2020, de façon inégalée. Association paritaire fondée en 1958, l'Unédic est dirigée par les partenaires sociaux : MEDEF, CPME et U2P pour les représentants du patronat ; CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO pour les représentants des salariés. Grâce à un pilotage efficient et vigilant du régime d'assurance chômage, grâce à une vision à long terme du marché de l'emploi, grâce à des analyses éclairées sur les règles d'indemnisation et leurs effets, l'Unédic œuvre au service du bien commun.

#### **SERVICE DE PRESSE DE LA CNAV**

Philippe Bainville - 01 55 45 88 93

Léa Cuccuru - 01 55 45 51 34

[presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)

Retrouvez l'actualité de la CNAV sur : [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr)

Twitter : @Cnav\_actu

#### **SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI**

Sonia Plégat - 07 75 25 63 06 - [sonia.plegat@pole-emploi.fr](mailto:sonia.plegat@pole-emploi.fr)

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole\_emploi

#### **SERVICE DE PRESSE DE L'UNEDIC**

Vanessa Hendou - Séverine Guessé

01 44 87 64 84 - [servicepresse@unedic.fr](mailto:servicepresse@unedic.fr)

Retrouvez l'actualité de l'Unédic sur : [unedic.org](http://unedic.org)

Twitter : [@unedic](https://twitter.com/unedic)